

## CALENDRIER DES CONGÉS ~ ANNÉE CIVILE 2012

Approuvé le Conseil d'entreprise des 22 novembre et 13 décembre 2011

### 1. Jours fériés légaux et statutaires :

<i>Jour</i>	<i>Date</i>	<i>Précision</i>	<i>Fixé le</i>
Dimanche	1 <sup>er</sup> janvier	Nouvel an	Mercredi 26 décembre
Lundi	2 janvier	<i>Jour de congé statutaire</i>	
Lundi	9 avril	Lundi de Pâques	
Mardi	1 <sup>er</sup> mai	Fête du travail	
Jeudi	17 mai	Ascension	
Lundi	28 mai	Pentecôte	
Samedi	21 juillet	Fête nationale	Jeudi 27 décembre
Mercredi	15 août	Assomption	
Jeudi	27 septembre	<i>Jour de congé statutaire (Fête de la Communauté française)</i>	
Jeudi	1 <sup>er</sup> novembre	Toussaint	
Vendredi	2 novembre	<i>Jour de congé statutaire</i>	
Dimanche	11 novembre	Armistice	Vendredi 28 décembre
Mardi	20 novembre	<i>Jour de congé statutaire (Fondation de l'Université)</i>	
Mardi	25 décembre	Noël	

### 2. Deux jours de congé fixés :

<i>Jour</i>	<i>Date</i>
Lundi	24 décembre
Lundi	31 décembre

Tout agent, dont les missions ne peuvent être interrompues au sein de services pour lesquels l'ULB a décidé qu'une continuité de travail doit être assurée (cf. liste ci-annexée validée par le Conseil d'Entreprise du 13 décembre 2011) et qui se verrait, dès lors, empêché d'être en congé à une ou plusieurs des dates fixées par le présent document sera autorisé à reporter ce(s) jour(s) selon les procédures en usage.

### 3. Jours de congé supplémentaires accordés au PATGS en vertu de l'article 13 de son statut :

Chaque mois d'activité complet ouvre le droit pour le membre du personnel à un jour de congé extra-légal<sup>1</sup>, dans le respect des règles énoncées à l'article 13 du statut<sup>2</sup>.

Le membre du personnel a la possibilité de capitaliser ces jours de congé extra-légaux, avec un plafond de 12 jours sur l'année civile.

Ces congés s'ajoutent au congé légal (20 jours en régime de travail de 5 jours semaine) pour un agent ayant accompli la totalité de ses prestations l'année civile qui précède.

<sup>1</sup> Calculé au prorata des prestations

<sup>2</sup> <http://www.ulb.ac.be/ulb/greffe/documents/docs/statut-patgs.pdf>

**Complément d'information suite à la présentation  
de l'annexe n° 162 (calendrier jours fériés – année civile 2012)  
de la séance du Conseil d'Entreprise du 22 novembre 2011**

La page 2 de cette annexe énonçait la :

*« Liste concernant la continuité de service durant la période de congé continue de l'Université<sup>1</sup>  
« Service minimal » dans les départements de l'administration générale  
Nouvelle version du document présenté à la Délégation syndicale du 23 juin 2011 ».*

Les lignes ci-dessous reprennent les renseignements souhaités par les organisations syndicales.

<b>Administration financière</b>	Pas de service minimal à l'exception d'une demande expresse et ponctuelle qui concernerait les Magasins généraux ( <u>1 agent</u> ).
<b>Bureau d'Etudes</b>	Pas de service minimal à l'exception des équipes du projet SMILEY ( <u>25 agents</u> ).
<b>Informatique</b>	Les services ne sont pas accessibles au public mais assurent une veille et interviennent en cas de problèmes.
<b>Infrastructures</b>	Les services ne sont pas accessibles au public mais assurent une veille et interviennent en cas de problèmes.  <i>Exploitation</i> Erasmus : deux personnes (garde technique) Campus wallons : deux personnes (garde technique) Solbosch : six personnes (garde technique) Plaine : deux personnes (garde technique) <i>Surveillance générale</i> Erasmus : deux personnes (concierge) Gosselies + Rhode : deux personnes (concierge) Solbosch : deux personnes (concierge) Plaine : deux personnes (concierge)  Soit un total de <u>20 personnes</u> ; certaines de ces personnes bénéficieront partiellement de la fermeture étant donné l'alternance des gardes effectuées (par exemple du 19 au 26/12 et du 26/12 au 02/01).
<b>Services à la communauté universitaire</b>	Activités Enfants : ouverture ( <u>1 agent</u> ). Logements : ( <u>2 agents</u> de garde uniquement, appelables) Service médical : ouverture suivant un horaire réduit qui sera précisé ultérieurement.
<b>Supports aux activités académiques</b>	Ouverture les 28, 29 et 30 décembre 2011 de la Bibliothèque des Sciences humaines, de la Bibliothèque des Sciences de la santé et de la Bibliothèque de Droit ( <u>24 agents</u> ). Ouverture tous les jours de salles d'étude de 8h à 22h.

<sup>1</sup> La présente liste est établie pour le mois de décembre 2011. Sur base de cette première expérience, elle est susceptible d'être revue pour le mois de décembre 2012. En particulier, il pourrait être prévu que le Département Informatique soit ouvert (10 agents). Le cas échéant, la liste pour le mois de décembre 2012 sera amendée et présentée au Conseil d'Entreprise au plus tard en février 2012.